

ARRÊTÉS DU MAIRE

n° ARR2023-010

NUMÉROTATION DE VOIRIE – ALLEE DE LA GARE

Le Maire de la commune de Vieillevigne,

VU les articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'attribuer un numéro à ce nouveau logement,
CONSIDÉRANT que le numérotage des immeubles en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il est prescrit la numérotation suivante sur la voie :

Libellé de la voie	Référence cadastrale	Numéro
Allée de la Gare	216 XC 1911	16 et 16 BIS

ARTICLE 2 : L'affichage du présent arrêté sera effectué sur les panneaux municipaux officiels et ampliation sera adressée :

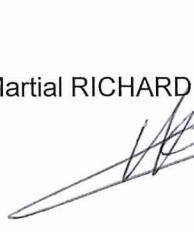
- Direction des Services Fiscaux de Loire-Atlantique, Pôle de Topographie et de Gestion Cadastrale, 2 rue du Général Margueritte, BP 93511, 44025 NANTES CEDEX 1,
- France Télécom-Orange, Service du Patrimoine, 5 rue du Pâtis des Couasnes, CS 69159, 35091 RENNES CEDEX 9,
- La Poste, Plate-forme de distribution du courrier de Saint-Hilaire-de-Loulay, 2 rue Antoine de Saint-Exupéry, Saint-Hilaire-de-Loulay, 85600 MONTAIGU-VENDÉE,
- Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique, ZAC de Gesvrine, 12 rue Arago, BP 4309, 44243 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Clisson, Sèvre et Maine Agglo'.

Qui seront chargés, chacun en ce qui les concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Vieillevigne, le 23 janvier 2023

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint délégué

Martial RICHARD



MAIRIE DE VIEILLEVIGNE
44116 Loire-Atlantique

Département :
LOIRE ATLANTIQUE

Commune :
VIEILLEVIGNE

Section : B
Feuille : 000 B 01

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 23/01/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

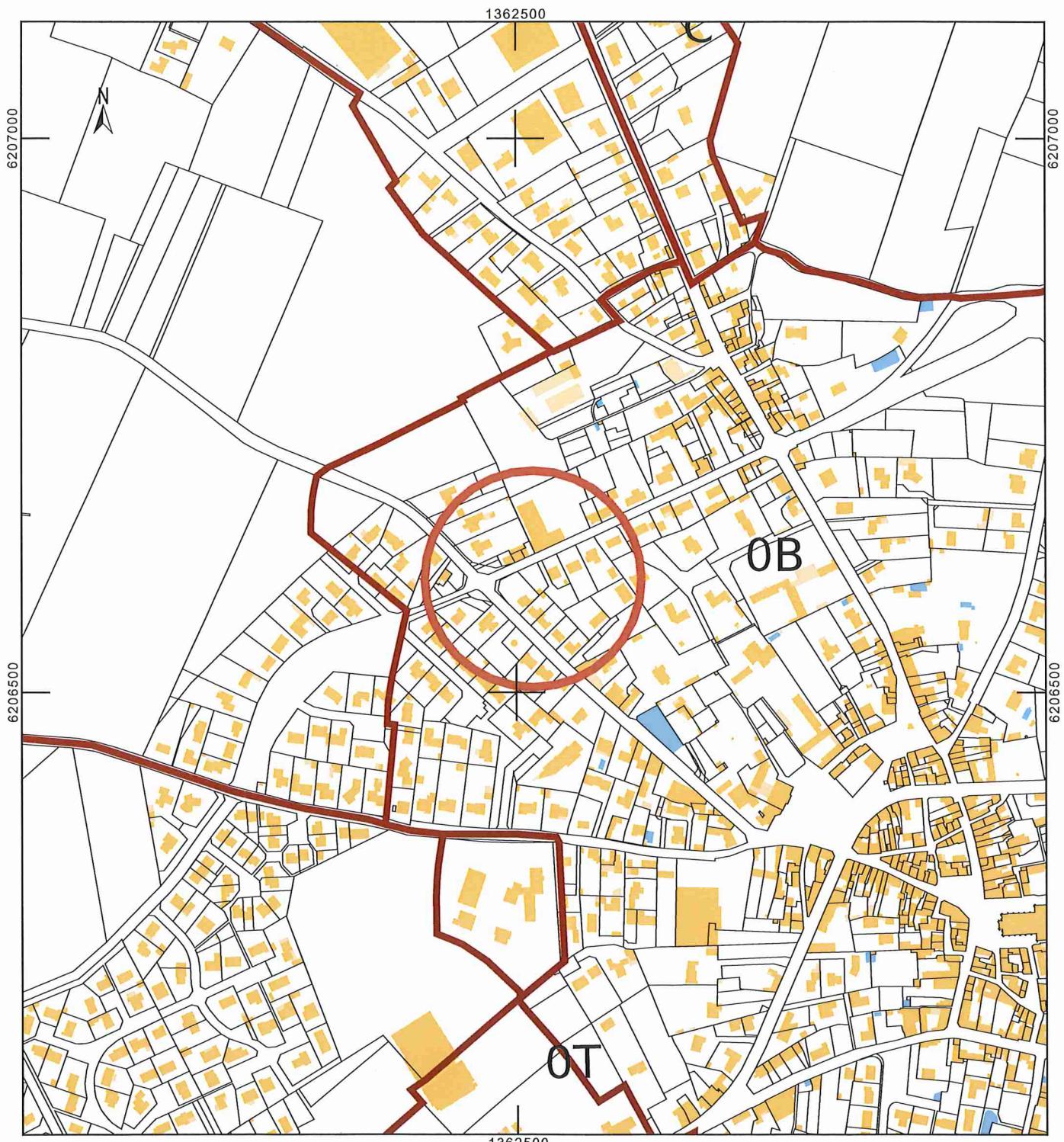
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Pôle de Topographie et de
Gestion Cadastrale de NANTES 2, rue du
Général Marguerite 44035
44035 NANTES Cedex 1
tél. 02 51 12 86 36 -fax
ptgc.440.nantes@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
LOIRE ATLANTIQUE

Commune :
VIEILLEVIGNE

Section : B
Feuille : 000 B 01

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 23/01/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

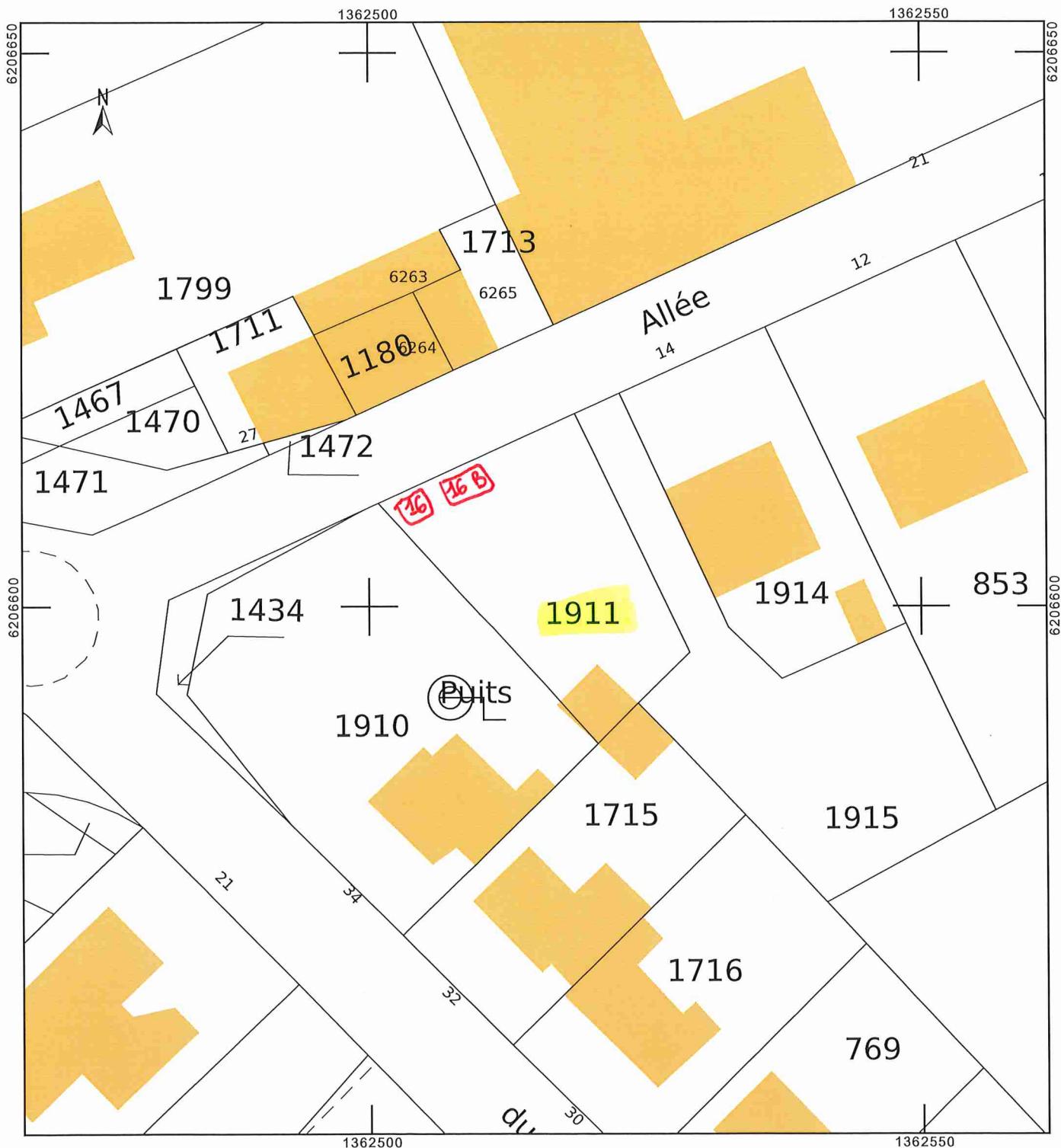
Nouvelle numérotation postale

XC 1911 : 16, Allée de la Gure
16 Bis, Allée de la Gure

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Pôle de Topographie et de
Gestion Cadastrale de NANTES 2, rue du
Général Margueritte 44035
44035 NANTES Cedex 1
tél. 02 51 12 86 36 -fax
ptgc.440.nantes@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





PERMIS DE CONSTRUIRE
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

PC 044 216 22 A1018

Arrêté n°

Demande de permis de construire déposée le 22/04/2022 et complète le 22/04/2022	
Par :	Monsieur PICHAUD Hervé, Madame PICHAUD - LIMOUSIN Audrey
Demeurant ⁽¹⁾ :	24 B RUE DU CHÂTEAU D'EAU 44116 VIEILLEVIGNE
Sur un terrain, situé ⁽²⁾ : et cadastré ⁽²⁾ :	Allée de la Gare 44116 VIEILLEVIGNE 216 B 1762p, pour une superficie de 418 m ²
Nature du projet :	Construction de deux maisons d'habitation pour une surface de plancher créée de 127,14 m ²

Le Maire de la commune de VIEILLEVIGNE,

Vu la demande de permis de construire décrite ci-dessus ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.421-1 et suivants et R.421-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 9/01/2020 et modifié le 17/12/2020 ;

Vu le règlement de la zone UB du plan local d'urbanisme, dans laquelle est situé le terrain objet de la demande de permis de construire ;

Vu la déclaration préalable DP 04421622A2023 accordée par arrêté en date du 04/04/2022 ;

Vu la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) de la déclaration préalable DP 04421622A2023 déposée en mairie le 13/05/2022 ;

Considérant la nature du projet objet de la demande de permis de construire :

- **Construction de deux maisons d'habitation**

ARRÊTE

Article unique

Le présent permis de construire est accordé.

A VIEILLEVIGNE, le 13/05/2022,

Le Maire,

Pour le Maire, l'adjoint délégué à l'urbanisme

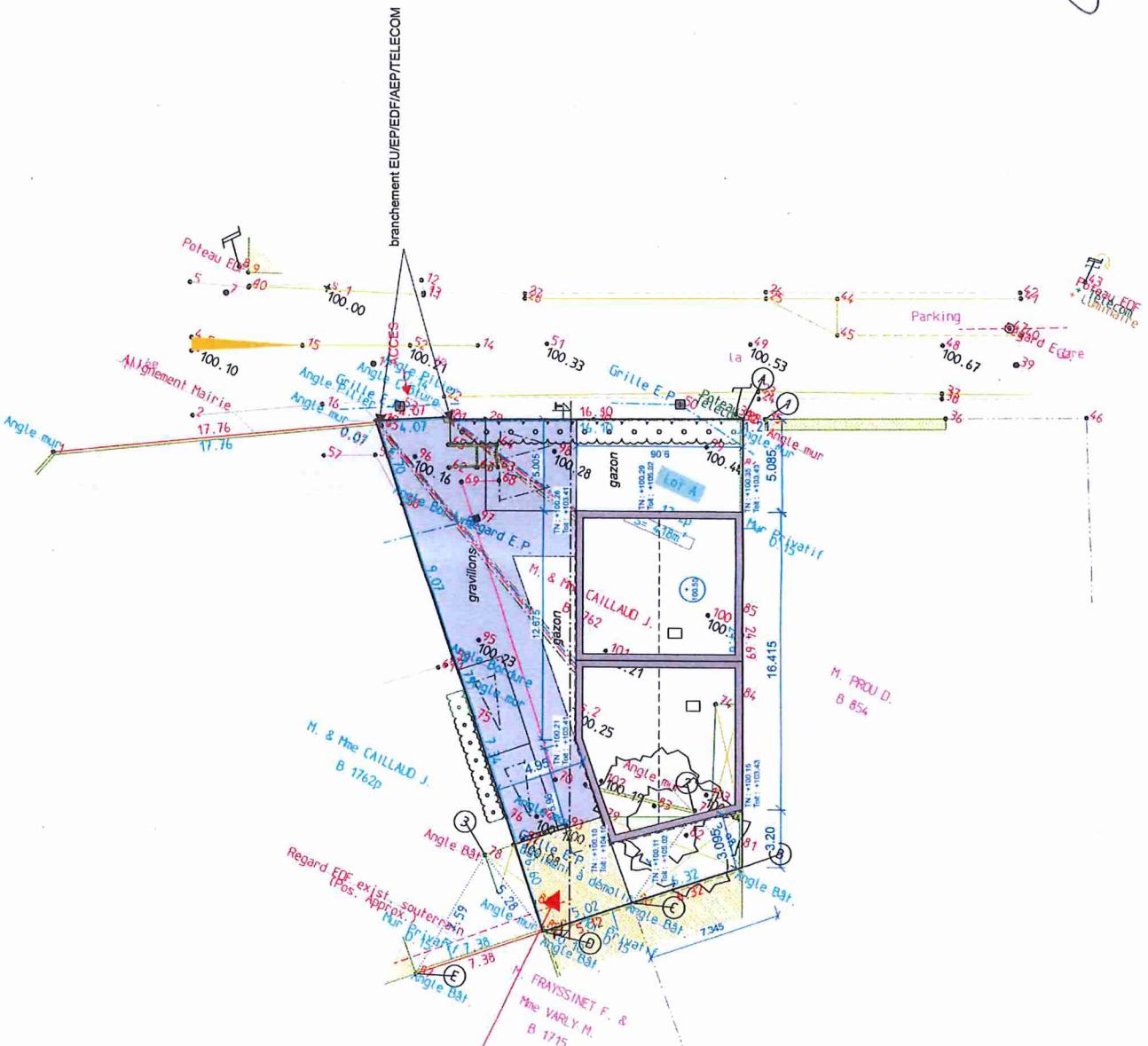
Daniel BONNET



Plan masse 1/250 (PCMI 2)

Reçu le
22 AVR. 2022
MAIRIE DE
44116 VIEILLEVIGNE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "John Smith".



annexe existante conservée



Legende fourreaux :

- EDF — GAZ — AEP — TELECOM — EP — EU — Aérothermie